

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ZAE nR

RÉUNION PUBLIQUE DU 11 MARS 2024



Constat

Objectif : avoir une neutralité carbone horizon 2050

- ✓ 2/3 de la consommation d'énergie reposent sur des énergies fossiles
- ✓ Nos besoins en électricité vont augmenter

Seul le développement d'énergies renouvelables va nous permettre de continuer à nous chauffer, nous déplacer, communiquer tout en réduisant nos émissions de CO2

Contexte réglementaire

Article L.100-4 du Code de l'Énergie :

- ✓ Objectif de 1/3 d'énergies renouvelables (ENR) dans la consommation finale d'énergie en 2030
- ✓ 40% d'électricité issue des ENR en 2030

Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER)

Objectif de la loi : accélérer à court terme le déploiement des énergies renouvelables, pour :

- ✓ Lutter contre le dérèglement climatique
- ✓ Garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- ✓ Diminuer la facture énergétique

Axe central de la loi : la planification du déploiement des ENR, en associant les communes

→ Création des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)

LES ZAEnR

- **Qu'est-ce que c'est ?**

Des zones où l'on souhaite prioritairement voir les projets de production d'ENR s'implanter

- **Quelles ENR sont concernées ?**

- ✓ Production d'électricité :

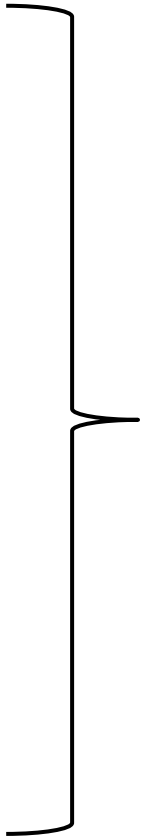
- Eolienne
- Solaire photovoltaïque au sol / sur toiture / sur ombrières
- Hydroélectricité
- Bois énergie
- Biogaz

- ✓ Production de chaleur :

- Géothermie
- Solaire thermique
- Pompe à chaleur aérothermique
- Biogaz
- Bois énergie

- ✓ Production de gaz

- Méthanisation
- Hydrogène renouvelable



Choix fait en fonction du potentiel de chaque ENR

Zoom sur les filières d'énergies renouvelables 1/2

Source Ministère de la transition énergétique - ADEME

- **Energie photovoltaïque**

Les cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux, pouvant être installés sur des bâtiments ou posés au sol, transforment le rayonnement solaire en électricité. L'électricité produite peut être utilisée sur place ou injectée dans un réseau de distribution électrique.

- **Solaire thermique**

Un panneau solaire thermique permet de convertir le rayonnement du soleil en énergie calorifique. Le fluide calorifique qui circule à l'intérieur (mélange d'eau et d'antigel) est réchauffé et rejoint ensuite le ballon de stockage pour transférer sa chaleur. Le panneau solaire thermique doit être distingué du panneau photovoltaïque qui permet de produire de l'électricité.

- **Le bois énergie**

Une chaufferie bois est une installation permettant de produire de la chaleur et/ou de l'électricité (cogénération simultanée de chaleur et d'électricité) à partir d'un combustible bois.

Zoom sur les filières d'énergies renouvelables 2/2

Source Ministère de la transition énergétique - ADEME

La géothermie de surface

Elle concerne l'exploitation de la chaleur contenue dans le sous-sol jusqu'à 200m. A ces profondeurs, la température relativement stable et autour d'une dizaine de degrés Celsius nécessite l'utilisation d'une pompe à chaleur pour valoriser l'énergie thermique du sous-sol.

La géothermie profonde

Elle concerne l'exploitation de l'énergie contenue dans le sous-sol. Située à des profondeurs comprises entre 200 et 2 500 m de profondeur, l'eau présente dans des aquifères profonds est captée par forages et sert de vecteur pour transférer la chaleur des profondeurs vers la surface.

La méthanisation

Elle permet de produire un biogaz à partir de la fermentation de déjections d'animaux d'élevage, de sous-produits et résidus de cultures, de biodéchets, etc. Ce gaz est ensuite utilisé pour produire de l'énergie sous forme de biométhane, d'électricité, de chaleur ou encore de biocarburant pour faire fonctionner des véhicules.

LES ZAEnR

- **Par exemple :**

Définition d'une ZAEnR pour le solaire photovoltaïque sur ombrières sur le parking des écoles



LES ZAEnR

- **Qui détermine ces zones ?**
La commune, après concertation avec la population
- **Où peuvent-elles être définies ?**
 - ✓ Là où il y a un potentiel susceptible de favoriser le développement de la production d'ENR
 - ✓ Pas en zone de Parc Naturel Régional (notre commune n'est pas concernée par les autres exclusions)
- **Quel est le bénéfice de ces zones pour les producteurs d'ENR ?**
 - ✓ Formalités administratives allégées et accélérées (l'Etat n'a pas encore précisé dans quelle mesure)
 - ✓ Des avantages financiers (l'Etat n'a pas encore précisé lesquels)
 - ✓ Plus de chance d'être retenus dans le cadre des appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie
- **Tous les projets en ZAENR seront-ils acceptés ?**
Non, ils devront toujours respecter les dispositions réglementaires et suivre une instruction
- **Les projets d'ENR peuvent s'implanter ailleurs sur la commune ?**
Oui, mais les installateurs ne bénéficieront pas des avantages offerts par la ZAENR

LES ZAEnR

- **Zones exclusives ?**

Non. Des projets pourront être autorisés en dehors de ces zones et pas d'obligation d'avoir de l'ER sur une zone fléchée ZAEnR

- **Est-ce une obligation ?**

La démarche est obligatoire

- **Lien avec l'urbanisme ?**

Ces zones pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme via des modifications simplifiées

- **Quel calendrier ?**

Rendu des propositions par les communes au 31/12/2023 : échéance reportée

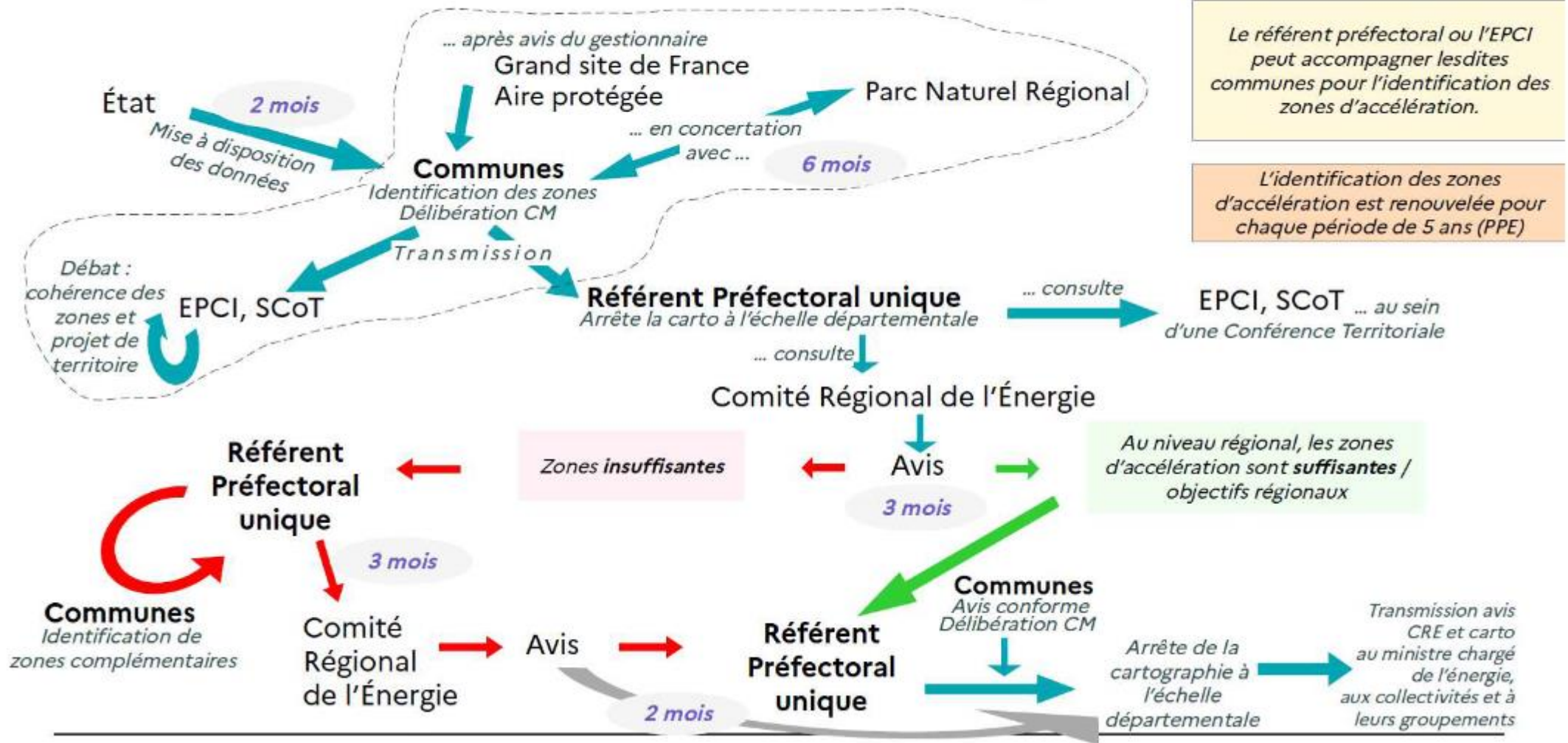
CONCERTATION

Obligatoire

- Réunion de travail le 4 mars 2024
- Réunion publique le 11 mars 2024
- Page dédiée sur le site internet pour les propositions
www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Actualités > Information > ZAEnR
- Délibération proposée au Conseil municipal du 16 avril 2024
- Page dédiée ensuite sur le site internet www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Urbanisme > ZAEnR

LES ZAEnR

Les zones d'accélération en un coup d'œil



PROPOSITIONS DE LA COMMUNE

ENR RETENUES	ZONAGE
Solaire photovoltaïque <ul style="list-style-type: none"> - Au sol - Sur toiture - Sur ombrières 	
Solaire thermique <ul style="list-style-type: none"> - Au sol - Sur toiture - Réseaux de chaleur et de froid 	
Bois-énergie / biomasse <ul style="list-style-type: none"> - Bois énergie - Chaleur - électricité 	
Géothermie de surface	
Pompe à chaleur aérothermique	
ENR NON RETENUES	Méthanisation, éolien, hydroélectricité, biogaz, géothermie profonde

Les ZAenR

Questions/réponses

Merci de votre présence